



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/29

Chapitre 7.1

Objet : Reconstruction du poste de secours / snack de bois vieux, choix de la maîtrise d'œuvre

L'an deux mille vingt, le 30 juin, à 11h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie de Serre-Ponçon, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 30 juin 2020

Date de convocation :
08/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 24
(32 voix)

En exercice : 24 (32
voix)

Membres présents : 15
(23 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 15 (23 voix)

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Jessica GIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
Christophe PIANA

Etaients Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget, **M. Jean-Pierre GANDOIS**, Conseiller Syndical ; **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical, **Mme Jessica GUIARD** ; Conseillère Syndicale, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical, **M. Jean Michel TRON**, Conseiller Syndical ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président, **M. Jean CONREAUX**, Vice-Président, **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère syndicale

Etaients représentés et excusés :

Mme Carole CHAUVET Donne pouvoir à Marc VIOSSAT
Mme Valérie ROSSI donne pouvoir à Joël BONNAFFOUX

Etaients invités et présents :

M. Bruno PARIS, Maire de Puy Sanières, M. Jean-Luc VERRIER, Maire de Prunières, M. Bernard RAIZER, Maire de Sauze du Lac, M. Guimbert FDSIGE, M. Stéphane RUSSO, SPPSP ; M. ALLAMANO CDV 05 ; Mme Géraldine DUVOCHEL EDF

Exposé des motifs :

Le Président expose que le poste de secours / snack de Bois Vieux, été a intégralement détruit par un incendie entre le 8 et le 10 mai 2020. Les recherches de gendarmerie n'ont pas déterminé de cause particulière à ce sinistre, alors que l'électricité générale était coupée dans le bâtiment.

Cette construction étant assurée, les services du S.M.A.DE.SE.P. ont activement travaillé avec la municipalité de Rousset pour trouver les solutions provisoires les plus adaptées sur l'été 2020, et projeter au plus vite la reconstruction du local pour juin 2021. L'expert mobilisé par l'assurance de l'établissement public a ainsi confirmé que la Compagnie Allianz pourrait rembourser au S.M.A.DE.SE.P. les frais engagés en matière de nettoyage du site, de mise en œuvre de locaux transitoires sur les deux mois à venir et de reconstruction du bâtiment à l'identique.

Dans ces conditions, afin de préparer ce chantier dans les meilleurs délais, il convient de choisir dès à présent le Maître d'œuvre de cette reconstruction. Le président indique avoir contacté deux cabinets conseillés par l'architecte d'origine et qui connaissent la construction en ossature « bois ». La mission confiée au maître d'œuvre devra le conduire à prendre en charge le dépôt du permis, les dossiers d'appel d'offre et le suivi du chantier.



Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,

CONSIDÉRANT :

- La nécessité de reconstruire au plus tôt (automne 2020 / printemps 2021) le bâtiment poste de secours-snack indispensable à la plage publique de Rousset

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 30 juin 2020 :

- **APPROUVE**, le choix du cabinet GARCIN-CORROMP en tant que maître d'œuvre pour un montant de 9.5% des travaux (150000€ de travaux prévus)
- **AUTORISE** le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. à engager le contrat avec ce dernier et à débiter la procédure de reconstruction dès septembre 2020 ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

